



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/400
27 mai 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 24 MAI 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit :

1. Le 8 mai 1997, la partie koweïtienne s'est emparée d'un bateau de pêche iraquien (immatriculation 4278/Bassorah) du type Evanrud, en fibre de verre, numéro de moteur R1501086, avec à bord quatre marins iraqiens qui pêchaient dans les eaux territoriales iraqiennes. Leur embarcation est tombée en panne et a dérivé vers la côte koweïtienne, poussée par le courant. Ils ont été interceptés par deux embarcations militaires koweïtiennes qui ont ouvert le feu dans leur direction, les obligeant à quitter l'embarcation et à fuir en direction de la côte iraquienne, puis les embarcations koweïtiennes ont remorqué le bateau iraquien vers la côte koweïtienne.

2. Le même jour, à 9 heures, deux embarcations de patrouille koweïtiennes équipées de mitrailleuses légères se sont approchées de la balise No 31 au point de coordonnées géographiques 913211 sur la carte Al-Faw au 1/100 000 et ont ouvert le feu sur l'embarcation de patrouille iraquienne B61 qui se trouvait dans les eaux territoriales iraqiennes, puis elles se sont retirées vers l'embouchure de Umm Thualaba.

Je vous prie de bien vouloir intervenir auprès du Koweït afin qu'il cesse de se livrer à de tels actes de provocation à l'encontre de civils iraqiens, actes qui se sont répétés dernièrement et qui sont contraires à la Charte des Nations Unies et aux règles du droit international, ainsi qu'aux règles relatives aux zones démilitarisées. Je réaffirme aussi le droit juridiquement établi de la République d'Iraq de demander compensation pour les dommages causés aux citoyens par ces actes d'agression et de demander au Koweït de restituer immédiatement l'embarcation saisie, conformément aux principes de la responsabilité internationale.

S/1997/400

Français

Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON
